VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A No 82,720.

Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trastour et als

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A, dans l'affaire intitulée Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trastour et als, rendu et lu en Cour ouverte le 21 juin 1907, et signé en Cour ouverte le 27 juin 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique le MARDI, 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, les propriétés foncières comme suit:

1. Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignées sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907 comme les lots A et B de l'îlet, vieux No 22 et maintenant 684, borné par les rues Clouet, St Jean Baptiste (maintenant Robertson) Louisa et Girod (maintenant Villeré). Le lot A faisant face à la rue Clouet à une distance de 184 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B ne faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson, de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à un point, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un point, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

2. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'îlet vieux numéro 27 (maintenant 684) borné par les rues Clouet, St Avide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson cent cinquante pieds à un point, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa [illegible] à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de la propriété huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue [illegible] cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet [illegible] pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson [illegible] à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent [illegible] vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet trente pieds vers la rue Claiborne à la ligne de la propriété de la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet au point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

3. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, le 17 janvier 1907 par le numéro dix, huit de l'îlet vieux numéro 30 (maintenant No 734), borné par les rues Derbigny (anciennement Prosper), Louisa, Claiborne (autrefois St Avide) et Clouet, la propriété commençant à un point à la rue Derbigny, deux cent cinq pieds de l'encoignure des rues Louisa et Derbigny, de là sur la ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds dans la direction de la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne de la propriété de la rue Claiborne, de là sur la ligne de la propriété vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne deux cent cinq pieds, à la ligne de la propriété de la rue Louisa cent vingt pieds de l'encoignure des rues Louisa et Claiborne, de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, onze pieds, deux pouces et cinq lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne cent quinze pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, quatre vingt dix pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Derbigny, le point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4. Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié voyer, le quinze au quatorze de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze dix sept et dix huit l'îlet vieux numéro 35 maintenant 735 borné par les rues Clouet, Solidelle (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman, cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman, delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny, de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny sept pieds vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa, de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine comme il est désigné sur ledit plan.

5. Douze lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié voyer, le 15 janvier 1907 par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize dix sept dix huit et vingt, dans l'îlet numéro 54 (maintenant 1156) borné par les rues Clouet, Louisa, Lesseps (maintenant Miro), et Force (maintenant Tonti). Les dits lots numéros neuf dix onze douze, treize et vingt sont décrits comme suit: commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti, à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti cinquante neuf pieds quatre pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent un pieds deux pouces et cinq lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Miro cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet soixante pieds vers la rue Tonti, de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, delà au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, trente pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Tonti, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trente pieds vers la rue Tonti, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, de là au long de ladite ligne de propriété quatre vingt dix pieds au point d'origine étant l'encoignure des rues Tonti et Clouet. Les lots numéros six, sept, huit seize, dix sept et dix huit commençant à un point de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds de l'encoignure des rues Miro et Louisa, de là au long la ligne de la rue Louisa cent et un pieds deux pouces et cinq lignes, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro cent quinze pieds, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa soixante pieds, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Tonti, de là au long ladite ligne de la propriété soixante sept pieds vers la rue Clouet, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Miro, de là au long de la dite ligne de la propriété sept pieds vers la rue Louisa, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Louisa, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Miro, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds au point du commencement comme il est désigné sur le dit plan.

6. Vingt lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix [illegible] douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt, dans l'îlet 59 (maintenant No 1226) borné par les rues Louisa, Vertu (maintenant Rocheblave), Intrépide (maintenant Tonti) et Clouet, lesdits lots sont contigus et forment un tout, ayant la forme d'un carré long parallèle à la rue Clouet, qui elle mesure trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes, et ayant une façade de deux cent trente cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur chaque côté des rues Tonti et Rocheblave, la quatrième borne étant une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de deux cent trente cinq pieds huit pouces huit lignes de cette rue, comme il est désigné sur ledit plan.

7. Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907 par les numéros neuf et dix dans l'îlet No 61 (maintenant 1311) borné par les rues Féliciana, Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois), et Clouet. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana, cinquante sept pieds cinq pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Magistrat (maintenant Dorgenois) et Féliciana, et courant à travers de la ligne de la propriété de la rue Clouet, à laquelle elle est intersectée, à un point cinquante trois pieds six pouces de l'encoignure de la rue Dorgenois, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, quarante neuf pieds deux pouces deux lignes vers la rue Rocheblave, de là traversant et à la ligne de la propriété de la rue Féliciana au point [illegible] 240 de la de l'encoignure de la rue Rocheblave, de quarante trois pieds huit pouces et deux lignes au long de la ligne de la propriété de la rue Féliciana au point du commencement.

8. Vingt lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros treize, quatorze, cent et un de l'îlet numéro [illegible] (maintenant 1310), borné par les rues Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois), Clouet et Louisa, les lots numéros treize et quatorze [illegible] contigus et forment une étendue mesurant comme suit: commençant à un point à l'encoignure de la rue Rocheblave et Clouet, de là cent huit pieds de [illegible] de la rue Clouet [illegible] cent [illegible] vers la rue Dorgenois, de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave cent dix huit pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent [illegible] trente pieds vers la rue Dorgenois, de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave cent pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet à laquelle elle forme une intersection à un point de deux cent quarante pieds de l'encoignure des rues Clouet et Rocheblave, de [illegible] quarante pieds, deux pouces et une ligne, au long de la ligne de la propriété vers la rue Dorgenois, de là [illegible] cent [illegible] dix pouces et trois lignes [illegible] au long de la [illegible] quarante arpents laquelle ligne du quarante arpents traverse ledit îlet intersectant la ligne de la propriété de la rue Clouet à un point cinquante pieds quatre pouces de la rue Dorgenois, intersectant la ligne de la propriété de la rue Louisa à un point trente huit pieds dix pouces de l'encoignure de la rue Dorgenois, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet cent quatre vingt quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Rocheblave dix sept pieds [illegible] au long d'une ligne [illegible] commençant à un point à la rue Rocheblave, à [illegible] pieds de l'encoignure de la rue [illegible] et vingt [illegible] au long de la rue Rocheblave vers la rue Clouet, de là deux cent quatre vingt dix pieds six pouces et six lignes vers la rue Dorgenois à l'intersection de la ligne du quarante arpent ci-dessus décrit, de là au long de ladite ligne du quarante arpent deux cent deux pieds cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Louisa, de là au long de la rue Louisa vers la rue Rocheblave deux pieds quatre pouces et cinq lignes, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Rocheblave cent pieds vers la rue Clouet, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa cent soixante dix pieds vers la rue Rocheblave, quatre vingt huit pieds vers la rue Clouet, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa cent pieds au point d'origine comme il est démontré sur ledit plan.

Conditions—Comptant. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant James Boyd Gitrage, notaire.

Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat avec.

J. L. ONORATO, Encanteur, et agents de propriétés foncières, Bureau 313 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Martin Weydi.

No 82,004—Cour Civile de District Division E.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 82,004, dans l'affaire intitulée succession de Martin Weydi, ledit ordre daté et signé le 23 juillet 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 29 août 1907, les propriétés ci-après décrites.

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Claiborne, Magnolia, Gravier et l'avenue Tulane, anciennement rue Commune, ledit lot est désigné par la lettre H, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 5 janvier 1851, et mesurant vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue S. Claiborne, vingt six pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Magnolia cent vingt sept pieds deux pouces sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier et cent quatorze pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé le plus près de l'avenue Tulane, autrefois rue Commune.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville (autrefois la première municipalité), dans l'îlet borné par les rues Iberville (autrefois Douane), Roman, Prieur et Bienville (maintenant avenue Bienville), et désigné comme lot No 20 de l'îlet, numéro soixante deux, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, et maintenant désigné sur le rôl d'assessment de la paroisse d'Orléans comme lot No huit de l'îlet numéro 244, ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Iberville (autrefois rue Douane) par cent vingt pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié au plus comptant, la balance s'il y en a, en crédit d'un an, ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion à crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et liens de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurités. Cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et devant être dues pour l'année 1907, et déposer dix pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire. Les loyers devant être collectés et retenus par l'exécuteur jusqu'à ce que l'acte ou les actes soient signés.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.

28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie E. Clague épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite. No 82,250—Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D. Dossier No [illegible], dans l'affaire intitulée Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite, ledit jugement rendu et lu en cour ouverte le 19 juillet 1907, et signé en cour ouverte le 23me jour de juillet 1907 adressé à Joseph Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 29 août 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, lesquelles portent le numéro municipal 421 rue Sixième, situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 7 du carré d'îlet No 6 du Faubourg Livaudais, borné par les rues Sixième, Septième, Levée et Front, d'après un plan de H. Moellhausen, voyer, en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, en cette paroisse, lequel plan porte que ledit terrain mesure quarante huit (48) pieds de façade sur la rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces (127' 2") de profondeur, entre lignes parallèles. Ledit terrain No Sept se compose du terrain premier six sur un premier plan dudit faubourg déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire.

2. Un certain morceau de terre dans les mêmes Faubourg et District et formant partie des premiers terrains Nos 13 et 14 et marqués aux lettres A, B, C, D, E et F sur un plan ou dessin annexé à l'acte passé pardevant L. R. Borgedaie, annotateur de la paroisse Jefferson, daté du 21 février 1853, et mesurant comme suit: De A à B, la limite inférieure de cent un pieds quatre pouces (101' 4"), de B à C trente pieds (30') de façade sur la rue Sixième; de C à D, sur la limite supérieure, cinquante quatre pieds cinq pouces (54' 5"); de D à E, sur une ligne parallèle à la rue Sixième, trente pieds (30'); de E à F à angles droits avec la rue Sixième, quarante six pieds onze pouces (46' 11"); sur la ligne inférieure de F à A soixante pieds (60') avec toutes les améliorations qui s'y trouvent portant le No 415 de la rue Sixième.

3. Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent (celles ci étant désignées par les Nos municipaux 512-14 de la rue Troisième), situé dans le carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Quatrième et Troisième mesurant trente-un (31) pieds de façade rue Troisième sur soixante-trois pieds six pouces (63' 6") de profondeur entre lignes parallèles, et commençant à un point distant de soixante-douze pieds cinq pouces cinq lignes (72' 5" 5"') du coin des rues Troisième et Rousseau, selon un plan ou dessin annexé à l'acte premier, passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 11 avril 1871.

Termes et Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste, en un et deux ans, payable en billets de un et deux ans portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque du vendeur et hypothèque sur ladite propriété, avec les clauses de sécurité usuelles comprenant dix pour cent honoraires d'avocat pour la perception des paiements différés, et les acquéreurs paieront tous les frais de l'acte de vente pardevant Charles F. Fletchinger, notaire. Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année 1907, et déposeront dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 318 rue Baronne.

Henry G. Stewart, Lyle Saxon, avocats pour Mme Schott.

John L. Fellen, avocat pour l'interdite.

25 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

George C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr et als—Cour Civile de District, Division C—Dossier No 82,723.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée: Geo. C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley, Sr., et a's, dossier No 82,723, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, rendu et lu en cour ouverte le 13 juin 1907, et signé en cour ouverte le 19 juin 1907, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 15 août 1907, à midi, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre d'une forme irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Leonidas, Fear (autrefois Dix-neuvième) et Deiord, ou Canal du Nouveau Bassin et le Chemin Coquille. 274 pieds 0 pouces à la rue Deiord, 251 pieds, 3 pouces et 3 lignes à la rue Monroe, 141 pieds, 1 pouce et 5 lignes à la rue Fear et 117 pieds, 9 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 6 juin 1904, annexé à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, le 28 novembre 1904.

2. Un certain lot de terre portant le numéro municipal 1721 rue Carondelet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 244 borné par les rues Carondelet, Polymnia, Baronne et Euterpe, mesurant 30 pieds, 0 pouces de face à la rue Carondelet, par une profondeur de 150 pieds et est borné dans le fond par une allée de 10 pieds de largeur, en commun au dit lot et autres, s'ouvrant sur la rue Polymnia, et étant le tout du lot No 4, en conformité avec un certain plan, dressé par Charles Schnauder, le 10 avril 1866, une copie de cela est annexé à un acte pardevant Théodore Guyol, ancien notaire, le 10 avril 1866.

3. Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 268, borné par les rues Gravier, S. Rampart, Dryades et Commune (maintenant l'avenue Tulane). Lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par Pilié & De Pouilly, ingénieurs civils, daté le 16 avril 1866, et mesurant chacun comme suit, à savoir: le lot No 1 mesurant 18 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, 17 pieds 8 pouces et 4 lignes dans le fond, par une profondeur et façade à la rue S. Rampart de 78 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté opposé, de 58 pieds 4 pouces à une ligne à un angle droit s'étendant 35 pouces vers la rue S. Rampart, de là 18 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond. Le morceau de terre est contigu au coin du fond du lot ci-dessus, mesurant cinq pieds de face à la rue S. Rampart par une profondeur de 9 pieds 8 pouces, et comprenant et vendu avec ledit lot No 1, et le dit lot No 2 mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, 25 pieds, 2 pouces et 4 lignes dans le fond, par une profondeur de 78 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté plus près de la rue Dryades et une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 1 de 58 pieds, 4 pouces, à une ligne à un angle droit courant vers la rue S. Rampart et mesurant 35 pouces, de là sur une ligne à un angle droit à la ligne dernièrement décrite 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes. L'allée empiétant sur le lot No 4, s'ouvrant à la rue S. Rampart, est en commun auxdits lots 2 et 4 ayant la même dimension et mesurant 3 pieds, 6 pouces à la rue S. Rampart par une profondeur de 23 pieds, 10 pouces, le tout d'après le plan ci-dessus mentionné.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rampart (antérieurement Circus), Gravier, Bassin (autrefois St John) et Commune, désigné comme No 299, mesurant 47 pieds de face à la rue Rampart par une profondeur de 94 pieds 4 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Commune; de là 25 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rampart et courant vers la rue Gravier; de là 95 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue Commune et courant vers la rue Bassin; de là 15 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rampart et courant vers la rue Gravier; de là 68 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rampart, de là 16 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rampart et courant vers la rue Gravier, de là 120 pieds à la rue Rampart, sa ligne de profondeur le plus près de la rue Gravier, le tout plus ou moins, d'après le mesure. Une petite étendue de terre dans le fond maintenant mesurant plus ou moins comme suit, à savoir: 33 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Commune, de là 13 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rampart et courant vers la rue Gravier, de là 27 pieds, 4 pouces et 11 lignes sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rampart, delà 16 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rampart. La portion de terre ci-dessus décrite, formant partie d'une plus grande portion de terre désignée par la lettre F sur un devis d'arpentage fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le [illegible] 1881, annexé à un acte de partage pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 16 octobre 1881, d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant C. Folock, notaire, le 16 septembre 1923.

5. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant comme numéro municipal 217 [illegible] Rampart dans l'îlet borné par les rues Rampart, Gravier, Bassin et Commune, [illegible] comme l'îlet 299 dans le Premier District de cette ville. Le dit lot est désigné par la lettre E sur un devis et certificat d'arpentage fait par Arthur De Armas, voyer, le 6 mai 1881 annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, le 29 octobre 1881, et mesurant d'après cela 11 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue S. Rampart par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot est contigu du lot original E, et d'une portion du lot original D (distant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes par 120 pieds).

6. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Rampart, Gravier, Tulane (autrefois Commune) et Bassin, [illegible] désigné par la lettre K sur un plan de D. Hémécourt, et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue Rampart, 40 pieds et 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté près de la rue Gravier sur une ligne perpendiculaire à la rue Rampart, à laquelle distance le lot s'élargit de 9 pouces, et alors une deuxième profondeur en une ligne oblique, presque parallèle à la rue Gravier, de 90 pieds et 6 pouces, et 40 pieds 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté opposé, quand ledit lot se rétrécissant de 6 pouces et courant sur une deuxième profondeur de 79 pieds, 8 pouces et 4 lignes à la ligne du fond, laquelle mesure 15 pieds, 9 pouces et 4 lignes de largeur sur une allée, laquelle allée s'ouvrant à la rue Gravier.

7. Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., qui s'y trouvent et y appartenant en quelque sorte dans le carré d'îlet borné par les rues Rampart, Gravier, Commune et Bassin, lequel lot mesure d'après un plan d'arpentage d'Edgar Pilié, annexé à un acte passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 9 décembre 1901, comme suit: 25 pieds de façade sur la rue Rampart sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Commune (ou avenue Tulane) de 110 pieds, 7 pouces, 6 lignes, à un point où ledit terrain se joint à une allée commune à l'arrière; ledit terrain une profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, comme suit: Commençant à un point 52 pieds, 5 pouces et 4 lignes au coin des rues Gravier et Rampart; il a une première profondeur de 40 pieds 4 pouces à quel point il s'élargit de 6 pouces alors a une seconde profondeur de 79 pieds, 2 pouces 6 lignes, où il atteint ladite allée commune à l'arrière; le dit terrain mesure 24 pieds 3 pouces à sa limite inférieure le long de ladite allée commune; ladite allée commune à l'arrière de ladite propriété est large de 9 pieds 10 pouces et est en servitude commune pour toutes ces propriétés et celles adjacentes.

Les propriétés décrites en sixième et du septième lieux seront vendues ensemble.

Conditions—Un tiers au plus comptant et le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, révisés à la convenance des vendeurs, portant 7 0|0 d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; l'intérêt payable annuellement et la partie à crédit, s'il y en a, garantie par les clauses de sécurité d'hypothèque spéciale contenues dans les actes de vente à crédit en la ville de la Nouvelle Orléans, comprenant la clause de non-aliénando, écartant l'évaluation et la citation, confession de jugement et procès exécutoire, de même que les clauses usuelles quant aux taxes, à l'assurance et aux honoraires d'avocat, l'acquéreur ou les acquéreurs devant avoir droit au loyer de la propriété seulement à partir du jour où l'acte de vente est signé, et tous les certificats usuels devant tous être payés par l'acquéreur. Les taxes de 1907 seront payées une moitié par les vendeurs, l'autre moitié par les acquéreurs. Toutes les ventes sujettes aux baux actuels. Les acquéreurs devront payer pour les actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, et feront un dépôt de dix pour cent sur les prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières. Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—10 14 21 28—août 4 11 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Maurice Abat et John Davis, consolidées—Nos 82,311 et 82,314—Cour Civile de District, Div. A. Succession de Maurice Abat vs la Succession de John Davis, 82,311 et 82,314, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 11 juillet 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, et en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 11 juillet 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion ou parcelle de terre, située dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet maintenant désigné par les Nos 465 et 456, autrefois l'îlet No 35, du Faubourg St Jean, borné par le Bayou St Jean du Port du Bayou (maintenant l'avenue Moss), rue Première (maintenant l'avenue Hagan), les rues St Jean (maintenant Delli et Washington (maintenant DeSoto); ladite portion de terre autrefois formant l'encoignure de la rue Première (maintenant l'avenue Hagan), et la rue Washington (maintenant DeSoto), et mesurant 64 pieds de face à la rue Première (maintenant Hagan), 60 pieds de largeur dans le fond contigu à la propriété autrefois appartenant à M. Laronet, par une profondeur et façade à la rue Washington (maintenant DeSoto) de 192 pieds, et est bornée sur la ligne du côté opposé à une profondeur par la propriété autrefois appartenant à Maurice Abat et John Davis, acquise par les dits Maurice Abat et John Davis, conjointement par achat de la succession de Daniel Clark d'après un acte de vente passé pardevant Pierre Pedesclaux, ancien notaire, le 21 décembre 1815.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE-DOUBLE,

536 et 538 rue Bertrand.

Succession de Mlle Annie Mona ghan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 82,445.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 août 1907, à ——— à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 15 juillet 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1. Une moitié indivis de l'intérêt dans et à la propriété comme suit décrite, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Bolivar, Gravier et Perdido, désigné comme lot No 10 sur un plan dressé par C. A. Hedden, architecte, daté le 22 mai 1850, déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, notaire, comme plan No 9; le dit lot mesurant trente pieds deux pouces et onze lignes de face à la rue Bertrand par cent vingt deux pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles, acquis par [illegible] acte de vente passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 27 juil 1905, et enregistré en 18 livre des Transferts 201, Folio 752.

Les améliorations comprennent le joli cottage double 536-538 rue Bertrand contenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 et déposer 10 0|0 du prix d'achat entre les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant John Watt Duffy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Edward Linn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,377—Division C — Attendu que Mme Margaret O'Meara, veuve de Edward Linn, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Linn, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

7 août—7 11 13

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION DE PIERRE AUGUSTE BONNET

1823-25 rue Robertson entre les rues St-Antoine et Bourbon.

No 83,356—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. B

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido. MERCREDI, 11 septembre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant en place de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, daté le 2 août 1907, pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, ou St Jean Baptiste, Bagatelle ou St Antoine et Claiborne, ladite portion de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson ou St Jean Baptiste, sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] entre lignes parallèles, acquise par le défunt d'après un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 17 mars 1880 et aussi, comme étant légataire universel de sa femme, d'après le testament rendu dans sa succession No 39,322 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, ou en dix, la portion à crédit de ladite vente être représentée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, avec le pacte de non aliénando, et [illegible] les clauses usuelles de sécurité et assurance [illegible] à la police d'Assurance dans et au porteur des billets. L'acquéreur devra payer au dessus du prix d'adjudication les taxes d'Etat de 1907 et déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication et ne pas avoir droit au loyer, qu'à partir du passage de l'acte d'acquisition. Acte de vente pardevant Jules F. Meunier aux frais de l'acquéreur.

Roger Meunier, avocat.

11 août—11 18 25—sept 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michel Klair ou Michel Claier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 83,100.

No 537 RUE BOLIVAR, ENTRE GRAVIER ET PERDIDO.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, 11 septembre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 7 août 1907 pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bolivar, Gravier, Bertrand et Perdido désigné par le No 29, sur un plan de C. A. Hedin, ingénieur civil, daté le 22 mai 1850, déposé dans le bureau de T. O. Stark, ancien notaire dans cette ville comme plan No 9.

Ledit lot de terre mesure d'après ledit plan 32 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 122 pieds et 7 pouces.

Étant la même propriété acquise par le défunt par achat de Smithers H. Davis, Jr, d'après un acte pardevant James Fahey, notaire public, le 29 septembre 1874, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 103, page 495.

Termes—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de ville et d'Etat de 1907. Acte de vente pardevant G. L. Kroenenberger, N. P., aux frais de l'acquéreur.

J. B. Grinage, avocat.

11 août—11 18 25—sept 1 8 11.

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, No 936 rue Mandeville.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté le 17 juillet 1907, in re No 83,017, Succession de Mme Dora Lubin, et à moi adressé, je vendrai JEUDI, le 22 août 1907, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Rampart et Bourgogne, désigné par le No deux, et mesurant, en mesure américaine, dit [illegible] pieds six pouces de face à la rue Mandeville, par soixante trois pieds [illegible] pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1907 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente et tous certificats. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur doit déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

W. R. METZLER, Encanteur, Bureau 340 rue Carondelet.

Walter L. Gleason, avocat.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif d'une moitié d'intérêt indivis dans une Propriété de Valeur Améliorée du Premier District

Portant le No municipal 1634 rue Clio entre les rues Carondelet et St Charles.

(Dans l'îlet borné par lesdites rues et la rue Erato).

Edward Schwartz et al. vs Mme Harriet Schwartz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 82,620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 août 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse, Mme Harriet Schwartz, veuve de Louis Schwartz, consistant de la moitié de l'intérêt indivis, en et à:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, St Charles et Carondelet, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 31 janvier 1874, déposé en l'étude de W. S. Hodgson, encanteur, un devis duquel plan est annexé à la vente en faveur de [illegible] Kaufman, [illegible] pardevant W. B. [illegible], notaire, le 18 mars 1874, [illegible] désigné par le No quatre sur ledit devis et plan et mesurant en accord de cela soixante pieds de face à la rue Clio, par cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française, tout plus ou moins, en soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Clio, par cent cinquante neuf pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Solomon Wolff, avocat pour les demandeurs.

NOTE—

Relativement à l'annonce de vente ci-dessus d'une moitié d'intérêt indivis d'une certaine propriété saisie dans le procès ci-dessus de Schwartz vs Schwartz No 82,620 de la Cour Civile de District, je suis autorisé par les propriétaires de l'autre moitié indivise de dire qu'ils s'accordent à vendre leur moitié indivis à l'acquéreur de la moitié annoncée au même prix et aux mêmes conditions.

SOLOMON WOLFF, avocat.

12 juil—12 19 26—août 2 9 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph d. [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 81,581— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julie E. Théard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. N. Whitelmore, avocat.

7 août—7 11 16

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District,

No 2816 rue Freret,

Entre les rues Washington et Sixième.

VENTE A LA FOLLE ENCHÈRE,

POUR LE COMPTE DE

EVERARD L. FRANKLIN,

Qui a Failli de se Conformer avec l'Adjudication du 3 juillet 1907,

JEUDI, LE 22 AOUT 1907,

à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, signé le 27 mai et le 7 août 1907, dans l'affaire de la succession d'Alexander Scott, No 82,490 de ce dossier, je vendrai à l'encan et j'adjugerai ci-dessus mentionnée, comme suit:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Jacob, maintenant Freret, et St George ou Howard, étant l'îlet No 7 sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, et déposé en l'étude de E. Bonny, notaire en cette ville; ledit lot de terre est désigné par le No 16 sur un plan fait par Albert G. Blanchard, député voyer de ville, daté le 25 novembre 1872, une copie de laquelle le dernier plan est annexé à la vente faite par Spencer Field à Alexander Scott, d'après l'acte de vente pardevant J. Castell, notaire, le 26 mai 1873; ledit lot mesure, d'après ledit plan de Blanchard, 30 pieds de face à la rue Freret par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

2. Un certain lot ou portion de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Freret et Howard et l'avenue Washington (l'îlet 9d); ledit lot ou portion de terre est une partie originale du lot No 37, et mesurant trente pieds sur la ligne de côté le plus près de la rue Sixième, cent quatre vingt pieds de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Freret, trente pieds de largeur sur le côté le plus près de l'avenue Washington, et cent quatre-vingts pieds de profondeur au long de la ligne le divisant de la balance du lot No 37 et le plus près de la rue Howard, le tout étant plus complètement décrit dans le devis annexé à la vente faite à Alexander Scott par acte passé pardevant Conrad G. Collins, notaire, le 22 septembre 1905.

N. B. Les deux portions devant être vendues ensemble comme un morceau.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un et deux et trois ans, avec huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; les loyers de la propriété devant appartenir à la succession jusqu'au passage de l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur; et la balance non payée, s'il y en a, devant être garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénando", et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus et au-dessus de son enchère toutes les taxes de l'année 1907.

GEO. ST PAUL, Encanteur, 137 rue Carondelet.

Jas J. McLoughlin, avocat.

11 août—11 18 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Prinz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,581—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Jno. Prinz, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Villeré, avocat.

3 août—3 7 12

Succession de Gam...ou Johann Jaeck et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,703—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par C. M. Williams, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Frank E. Rainold, avocat.

6 août—6 12 17

Succession de Mme S. Bressie Davis, femme de W. L. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,244—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William Jefferson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—St Clair Adams, avocat.

10 août—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et importante vente par le Shérif Civil du contenu entier, et installations, etc., du local connu comme

"HOTEL ET RESTAURANT BRUNO."

Aux Nos 200 à 208 rue Dauphine coin Iberville.

J. A. Mercier vs B. Sauvage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,032—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés LUNDI, 19 août 1907, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux Nos 200 à 208 rue Dauphine, coin de la rue Iberville connu comme HOTEL BRUNO.

Le contenu entier et les installations, etc., desdits lieux, consistant d'un grand nombre de chambres complètement meublées, ameublements de salle à manger, salon, vestibule, bureau, buvette, installations et ornements, etc., batterie de cuisine, porcelaines, verres, faïences, ferronnerie, articles plaqués, buanderie, ainsi que marchandises de provisions, whiskies, vins, liqueurs, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles F. Claiborne, avocat pour le demandeur.

7 août—7 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District

Portant le No municipal 1102 avenue Napoléon, coin de la rue Chestnut.

Henry M. Marmel vs Veuve Alice B. Clarke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 82,903 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311, rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 août 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies servitudes, privilèges et avantages y appartenant situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Chestnut et Coliseé, désigné comme lot A sur un devis dressé par Edgar Pilié, architecte, daté le 20 juin 1892, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perrouz, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 5 août 1892, et mesurant en mesure américaine, d'après cela trente six pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, la même largeur dans le fond par cent dix pieds de profondeur et façade à la rue Chestnut, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

Benjamin Ory, avocat pour le demandeur.

12 juil—12 13 19 26—août 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 4530 et 4532 rue Willow, coin de la rue Cadiz.

Security Building and Loan Association vs Jas. L. Windham.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,169—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 août 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Cadiz et Jena, désigné par le No Treize de l'îlet No 656 sur un croquis privé annexé à un acte de vente de Frank A. Haas à Mme J. J. Ball, passé pardevant M. T. Doorne, anciennement notaire, le 25 octobre 1895 et d'après cela formant le coin des rues Cadiz et Willow et mesurant trente pieds de face à la rue Willow sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Cadiz.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour le demandeur.

19 juil—19 26—août 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortiment de souliers, etc.

H. Rosenberg & Sons vs Ascension Parish Land and Improvement Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,901—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, le 17 août 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres.

Une grande caisse de chaussures pour messieurs, dames et enfants de différentes grandeurs d'après l'inventaire enregistré.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Charles Rosen, avocat pour les demandeurs.

8 août—8 13 17

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship El Dorado, Woodward, parti 3 août
Steamship Monviso, Revello, parti 3 août
Steamship Proteus, Hopner, parti 7 août

LIVERPOOL.
Steamship Barbadian, Parker, parti 13 juin
Steamship Louisianian, Lord, parti 15 juin
Steamship Logician, Lord, parti 30 juin
Steamship Comedian, Netherton, parti 4 juil
Steamship Antillian, Japha, parti 6 juil
Steamship Mira, Dean, parti 11 juil
Steamship Mexican, Manning, parti 13 juil
Steamship Senator, Pyle, parti 18 juil
Steamship Yucatan, Reed, parti 20 juil
Steamship Asian, Wood, parti 25 juil
Steamship Jamaican, Robb, parti 1 août
Steamship Wanderer, Hunter, parti 4 août
Steamship Wayfarer, Wood, parti 5 août

CARONEL
Steamship Corn Exchange, Barham, parti 27 juin

RIO DE JANEIRO
Steamship Bellona, Thomson, parti 19 juil

MONTEVIDEO
Steamship Corn Exchange, Barham, parti 15 juil

MALTA
Steamship Camets, ——— parti 15 juil

TRIESTE
Steamship Clara, Sar parti 20 juil
Steamship Sofia Hohenberg, Bossanich, parti 3 août

ANVERS
Steamship Californian, Pa..., parti 28 juil

SAN JUAN
Steamship Arkadia, M..teo, parti 6 août